



Santé et productivité au travail



D^{re} Cara Tannenbaum
Directrice scientifique, Institut de
la santé des femmes et des
hommes des IRSC



Éric Bastien
Directeur adjoint, CRSH
Partenariats Division des
subventions de recherche

28 septembre 2015



Description du webinaire

1. Vue d'ensemble / Contexte / But
2. Approche
3. Admissibilité
4. Critères d'évaluation
5. Processus et exigences relatives aux demandes
6. Ressources
7. Questions et réponses

Contexte

Les hommes et les femmes font face à différents défis

- Chaque année, 105 millions de jours de travail sont perdus en raison de maladies ou de soins personnels ou prodigués à un membre de la famille (2011).
- Les femmes mettent plus de temps à retourner au travail à la suite d'une blessure.

Main-d'œuvre vieillissante

- **1 travailleur canadien sur 6** est âgé de 55 ans ou plus (2010).
- La **retraite obligatoire** est chose du passé (2011)

Fardeau économique des affections chroniques au Canada : environ 119 milliards de dollars par année (2010)

Pénuries de main-d'œuvre : un des 10 principaux obstacles à la compétitivité du Canada (2013)



Une collaboration



Instituts de recherche en santé du Canada

SSHRC  CRSH

Conseil de recherches en sciences humaines



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada 

Santé et productivité au travail

Santé et productivité au travail témoigne de l'interaction entre les sciences de la santé et les sciences sociales afin de répondre au désir croissant d'avoir une main-d'œuvre canadienne productive, accueillante et en santé.



Objectif

Soutenir la conception des données probantes et tenir compte du genre pour favoriser la participation au marché du travail des hommes et des femmes ayant des problèmes de santé (blessures, affections, maladies chroniques, problèmes de santé mentale et autres) et des incapacités, ainsi que des travailleurs âgés et des travailleurs qui assument un rôle de soignant en dehors de leur travail rémunéré.

Pour ce faire, nous nous proposons de réunir des chercheurs, des travailleurs, des employeurs, des responsables des politiques, des organismes de réglementation, des cliniciens, des assureurs, des fournisseurs de services, des commissions de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail, des syndicats, des associations professionnelles et d'autres intervenants de divers secteurs ***pour élaborer, mettre en œuvre, évaluer et déployer à grande échelle des solutions novatrices.***



Objectifs de l'initiative globale

1. Amasser des données probantes pour appuyer les interventions (p. ex. mesures d'adaptation, outils, politiques) visant à modifier le travail et les lieux de travail afin de favoriser la santé et la productivité au travail.
2. Élaborer des mécanismes et des approches qui tiennent compte des genres pour soutenir **la mise en œuvre, l'évaluation et le déploiement à grande échelle des interventions** axées sur les mesures d'adaptation visant à favoriser la santé et la productivité au travail.
3. Bâtir la capacité et l'infrastructure requises pour **mesurer et démontrer les répercussions plus générales sur la santé et l'économie** de ces interventions et politiques (c.-à-d. les avantages pour les travailleurs et chercheurs d'emploi et leurs familles, les employeurs, les gouvernements, les assureurs, les syndicats, les associations et d'autres intervenants).



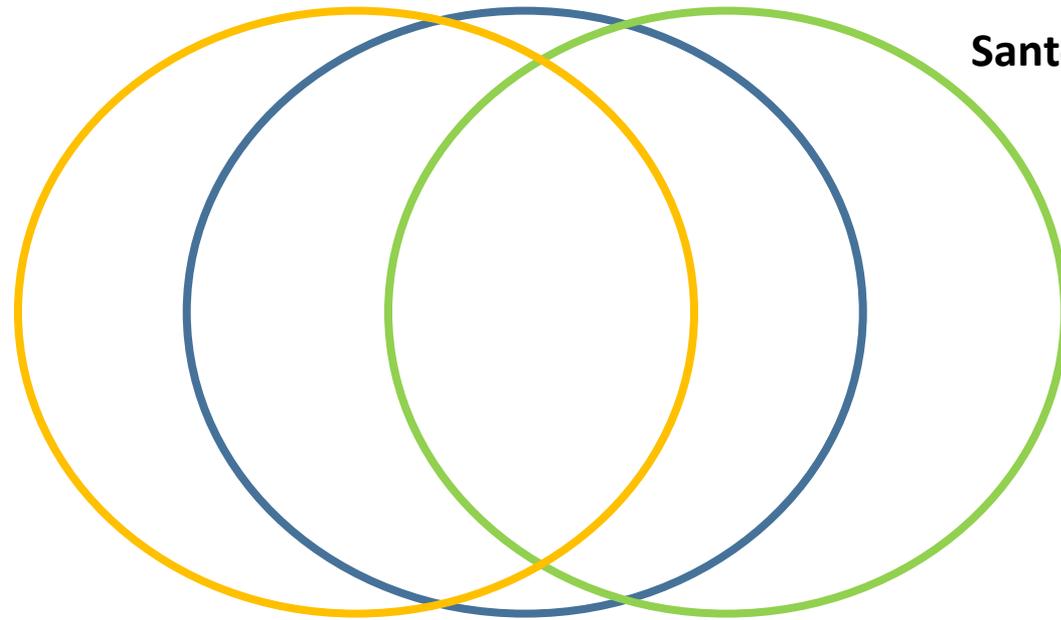
Approche

- L'initiative est fortement axée sur la collaboration entre les chercheurs et les partenaires dès le début du projet et pendant le processus de recherche.
- Deux phases :
 1. **Subventions de développement de partenariat** (date limite : 30 novembre 2015)
 - pour appuyer l'établissement de partenariats, l'identification conjointe des problèmes et l'élaboration de projets de recherche.
 2. **Subventions de partenariats**
 - pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le déploiement à grande échelle d'interventions fondées sur des données probantes.



Approche

Sciences
humaines



Santé

Intervenants partenaires

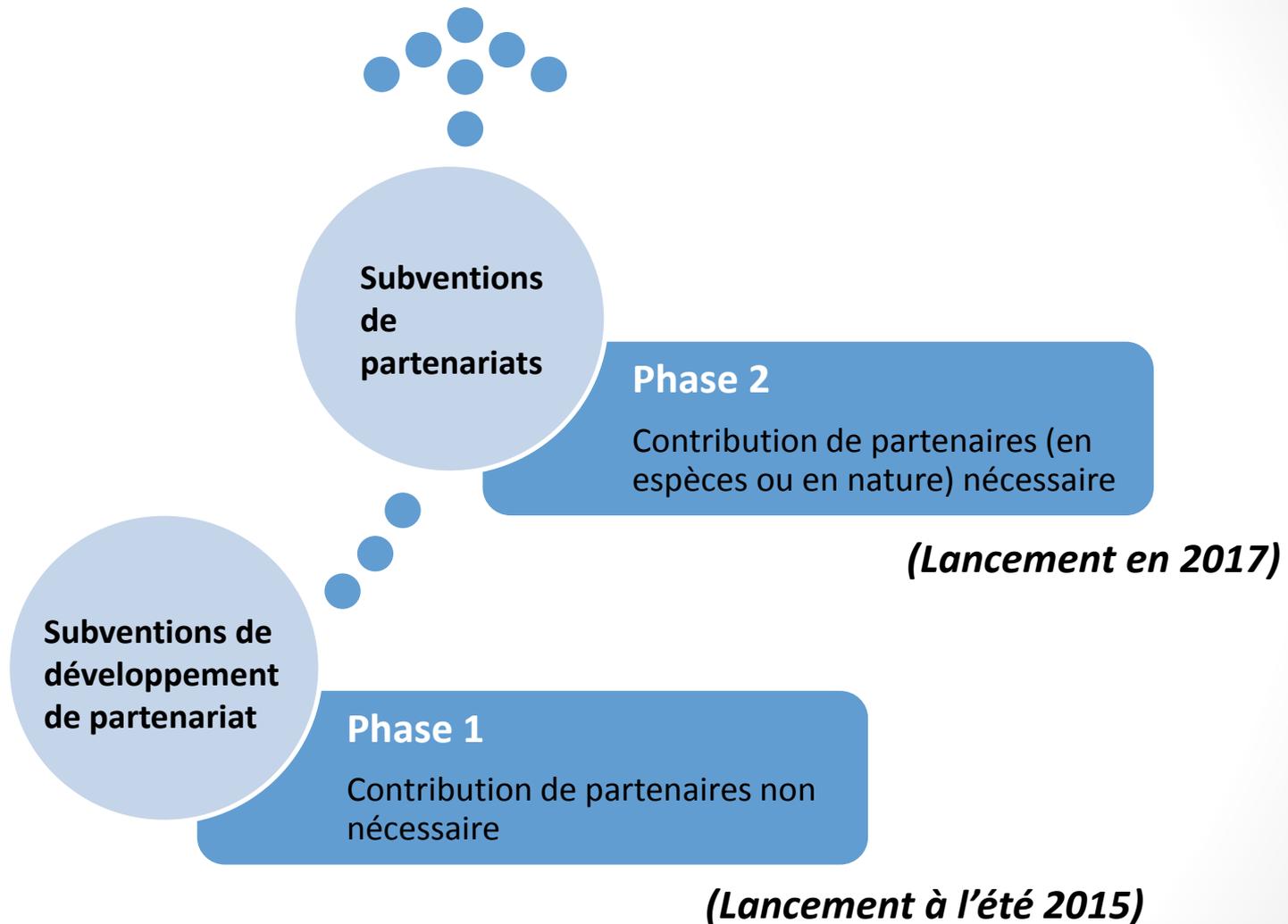


Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Approche



Comparaison entre les phases

Phase 1 : Subventions de développement de partenariat

Phase 2 : Subventions de partenariats

Subvention individuelle

Subvention institutionnelle

2 ans

5 ans

75 000 \$ par année

325 000 \$ par année (les 4 premières années)
125 000 \$ (la 5^e année) pour la diffusion des connaissances

Fonds de contrepartie non obligatoires

Minimum de 35 % de fonds de contrepartie pour la période de subvention de 5 ans

Développement de partenariats

Partenariats établis

Accent mis sur le défi : l'IDÉE

Accent mis sur la faisabilité : la GOUVERNANCE

Fonds disponibles

- La somme totale disponible pour la phase 1 s'élève à **3 000 000 \$**, ce qui permettra de financer une vingtaine de subventions de développement de partenariat. On prévoit que la somme totale disponible pour les subventions de partenariat, à la phase 2, sera de **11 400 000 \$**, ce qui permettra de financer environ huit subventions. La valeur maximale de chaque subvention devrait atteindre **325 000 \$** par année sur quatre ans, suivie d'une année supplémentaire financée à hauteur d'un maximum de 125 000 \$ pour des activités de liaison (p. ex. ateliers, colloques, conférences, forums, activités de sensibilisation).

Processus et exigences relatives aux demandes

- Le concours pour la subvention de développement de partenariat du CRSH sera utilisé pour l'initiative Santé et productivité au travail.
- Les demandes doivent être présentées sur le site Web du CRSH.
- Les IRSC seront mis en copie conforme pour tous les documents envoyés.

En quoi consistent les subventions de développement de partenariat de Santé et productivité au travail?

- Il s'agit d'une possibilité de financement du CRSH visant à appuyer le développement de partenariats.
- Les subventions de développement de partenariat visent à :
 - stimuler les rapports entre chercheurs et intervenants;
 - promouvoir le partage de connaissances et l'identification conjointe des problèmes
 - soutenir des activités visant à faciliter la préparation d'une demande de subvention de partenariat.
- Durée de 2 années
- 75 000 \$ par année
- Les détenteurs d'une subvention de développement de partenariat financée dans le cadre de l'initiative Santé et productivité au travail seront invités à soumettre une demande de subvention de partenariat au CRSH en 2017.

Partenariats dans le cadre des subventions de développement de partenariat de Santé et productivité au travail

- Un **partenariat** officiel se définit comme une entente de collaboration bilatérale ou multilatérale en bonne et due forme entre au moins une université canadienne admissible et au moins un partenaire non académique provenant des secteurs public, privé ou sans but lucratif. Les partenariats doivent aussi être multidisciplinaires et mobiliser des chercheurs en santé et en sciences humaines.
- L'expertise de l'équipe DOIT couvrir À LA FOIS la santé ET les sciences humaines.
- Les organismes partenaires concluent une entente et s'engagent à collaborer en vue d'atteindre des objectifs communs, dans leur intérêt mutuel, qui s'harmonisent aux buts et aux objectifs de l'initiative Santé et productivité au travail.

Qu'attend-on des partenaires?

- Les organismes partenaires doivent fournir une lettre en guise de **confirmation** de l'engagement convenu.
- Contributions en espèces ou en nature : Il n'est pas nécessaire de confirmer les contributions des partenaires à la phase de subvention de développement de partenariat (toutefois, celles-ci peuvent donner du poids à une demande).
- Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, les contributions des partenaires témoignent de la qualité et de la pertinence des partenariats officiels, qui constituent un critère de sélection.

Lettre d'engagement des partenaires

Chaque organisme partenaire confirmé doit fournir une lettre d'engagement, rédigée sur du papier à en-tête officiel, qui comprend les éléments suivants :

- une déclaration selon laquelle l'organisme partenaire a lu les objectifs du projet et accepte de s'y conformer;
- la nature de l'engagement de l'organisme partenaire pour toute la durée du projet;
- la nature de la participation de l'organisme partenaire à la structure de gouvernance du partenariat, s'il y a lieu;
- le détail des contributions de l'organisme partenaire en espèces et en nature;
- les résultats que l'organisme partenaire prévoit atteindre.

Exemples de fonds de contrepartie



admissibles

- Coût de remplacement pour un cours
- Coût du laboratoire
- Embauche d'étudiants rémunérés
- Temps consacré par des employés des partenaires



inadmissibles

- Fonds provenant des trois organismes
- Coûts absorbés par des cocandidats
- Temps d'un membre de l'équipe
- Contributions individuelles

Admissibilité du candidat

- Les demandes de subventions de développement de partenariat doivent être présentées par le candidat (directeur de projet) au nom des organismes partenaires du partenariat.
- Le candidat (directeur de projet) doit être affilié à une université canadienne admissible au moment de la demande.
- Dans le cadre de la subvention, les étudiants au doctorat et les stagiaires postdoctoraux peuvent participer comme collaborateurs ou étudiants embauchés, mais pas comme candidats ou cocandidats.



Remplir la demande de subvention de développement de partenariat – admissibilité de la proposition

- Lorsque vous présentez une demande, vous DEVEZ sélectionner l'initiative Santé et productivité au travail dans le menu déroulant. Sinon, votre demande sera traitée comme une demande normale de subvention de développement de partenariat.
- Les demandes DOIVENT présenter uniquement les budgets sur deux ans.
- Le montant demandé ne doit pas dépasser 75 000 \$ par année, pour un MAXIMUM de 150 000 \$ en financement total.



Remplir la demande de subvention de développement de partenariat – sélection de l'approche de partenariat

Les candidats doivent sélectionner une ou plusieurs approches de partenariat à partir d'un menu déroulant.

- Partenariats de recherche (disciplinaire/interdisciplinaire)
- Coproduction multisectorielle de connaissances
- Réseaux de recherche ou activités connexes
- Mobilisation des connaissances en partenariat

Remplir la demande de subvention de développement de partenariat – participants et partenaires

Personnes = Participants

- Directeur de projet
- Cocandidats
- Collaborateurs

Organismes = Partenaires

- Établissement d'accueil
Université canadienne admissible
- Organismes partenaires
Au moins une université canadienne et au moins un partenaire non universitaire provenant des secteurs public, privé ou sans but lucratif

Remplir la demande de subvention de développement de partenariat – CV

- Seul le CV du CRSH – et non le CV commun (CVC) – sera accepté dans le cadre de la demande de subvention de développement de partenariat de l'initiative Santé et productivité au travail.
- Les participants (c.-à-d. les cocandidats et les collaborateurs) recevront un courriel automatique du système du CRSH les invitant à prendre part à la demande.
- Si les cocandidats acceptent l'invitation, ils devront télécharger leur CV dans le formulaire d'acceptation.
- Pour ce qui est des collaborateurs, bien qu'ils doivent accepter l'invitation, ils ne sont pas tenus de remplir le CV du CRSH.

Remplir la demande de subvention de développement de partenariat – demande de budget

- L'investissement annuel maximal par projet s'élèvera à 50 000 \$ pour les IRSC, et à 25 000 \$ pour le CRSH, pour un maximum de 75 000 \$ par année pendant deux ans.
- Même si leur demande ne doit inclure qu'un seul budget, les candidats doivent savoir que les règles applicables aux dépenses admissibles ne sont pas les mêmes pour les IRSC et le CRSH.
- [Guide d'administration financière des trois organismes](#) – Utilisation des fonds de subvention

Processus d'évaluation

- Toutes les demandes sont évaluées par un comité d'évaluation du mérite multidisciplinaire composé d'experts des milieux universitaires et non universitaires (p. ex. secteurs privé, public et sans but lucratif).
- L'initiative Santé et productivité au travail comporte ses propres critères d'évaluation (c.-à-d. défi, faisabilité et capacité), qui sont décrits sur [sa page Web](#).

Autres exigences

- Dans leur demande, les candidats doivent démontrer qu'ils utilisent l'analyse des différences de genre et des différences de sexe.
 - P. ex. intégration d'un **champion en matière de genre et de sexe** et explication de la pertinence de son expertise et de son rôle.
- Les candidats sont encouragés à **faire participer les citoyens** à leurs travaux, le cas échéant, et à inclure dans leur proposition de recherche un aperçu de la façon dont ils ont l'intention de procéder à cet égard. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Cadre d'engagement des citoyens des IRSC.

Évaluation : Défi

Défi : but et importance du projet (50 %)

- Originalité, importance et **contribution prévue à l'avancement des connaissances**
- Pertinence de la **revue de la littérature**
- Pertinence du **cadre** ou de l'**approche théorique**
- Pertinence des **méthodologies** ou des **approches** (ce qui comprend la cocréation de connaissances)
- Qualité de la **formation et du mentorat** offerts aux étudiants, aux chercheurs émergents et à d'autres personnes hautement qualifiées, et occasions qu'ils auront de contribuer à l'activité de recherche
- **Influence et incidence probables des résultats du projet au sein et à l'extérieur du milieu de la recherche en sciences humaines**
- Possibilité de **viabilité à long terme** et détermination des indicateurs de progrès

En plus de ce qui précède, les critères suivants seront également pris en considération dans la cote du volet « Défi » :

- Les sous-critères portant sur la pertinence comprennent l'évaluation de **la pertinence de la proposition pour cette initiative** et ses objectifs, y compris la mesure dans laquelle la proposition répond à un besoin clair défini par un intervenant ou un utilisateur des connaissances (p. ex. travailleurs, employeurs, responsables des politiques, régulateurs, cliniciens, assureurs, fournisseurs de services, commissions de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail, syndicats, associations professionnelles, et autres).
- **Influence et incidence probables des résultats du projet au sein et à l'extérieur du milieu de la recherche en santé**, en plus de celui des sciences humaines.
- Qualité des **analyses axées sur le sexe et le genre**.

Évaluation : Faisabilité

Faisabilité : plan d'atteinte de l'excellence (20 %)

- Probabilité d'atteindre les objectifs de la recherche **au cours de la période prévue**
- **Qualité et authenticité du partenariat** et des ententes de gestion et de gouvernance connexes ainsi que du leadership, y compris la participation d'organismes partenaires et d'autres intervenants à l'élaboration et à la réalisation de la recherche ou d'activités connexes
- **Pertinence du budget demandé** et justification des coûts proposés
- Mention des autres **ressources prévues**, y compris de l'obtention de contributions en espèces ou en nature de l'établissement d'accueil ou d'organismes partenaires
- **Qualité et pertinence des plans de mobilisation des connaissances**, y compris la diffusion des connaissances, les échanges et les collaborations efficaces avec les intervenants au sein et à l'extérieur du milieu de la recherche, s'il y a lieu
- **Pertinence des stratégies** de réalisation des activités proposées

Évaluation : capacité

Capacité : compétences pour réussir (30 %)

- **Qualité, qualité et pertinence de l'expérience antérieure**, des réalisations artistiques ou des publications du candidat et des cocandidats en fonction de leur rôle dans le partenariat et du stade d'évolution de leur carrière
- **Données montrant des activités de mobilisation des connaissances connexes** (p. ex. films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expériences de collaboration ou d'interaction avec des intervenants, contributions aux débats publics et médiatiques) et de leur incidence sur les pratiques professionnelles, les politiques et les services sociaux, etc.
- **Données montrant la contribution du projet au développement du talent**
- **Expérience liée aux partenariats**
- **Possibilités de contributions futures du candidat et des cocandidats**

En plus de ce qui précède, les critères suivants seront également pris en considération dans la cote du volet « Capacité » :

- Données que le **directeur de projet reflète une expertise À LA FOIS dans les domaines de la santé ET des sciences humaines.**
- Inclusion d'un **champion en matière de genre et de sexe et démonstration de la pertinence de son expertise et de son rôle.**

Évaluation de la pertinence

- Avant l'évaluation du mérite, les IRSC et le CRSH auront accès aux demandes détaillées et aux renseignements nominatifs aux fins d'une évaluation de la pertinence.
- Les demandes qui seront jugées non pertinentes par rapport aux objectifs de l'initiative, ou non clairement axées À LA FOIS sur la santé ET les sciences humaines, ne seront pas soumises à une évaluation du mérite et seront exclues du concours.

Ressources

1. Application et mobilisation des connaissances

Vous trouverez sur les sites Web du CRSH et des IRSC des ressources liées à l'[application des connaissances intégrée](#) et à la [mobilisation des connaissances](#).

2. Outil d'établissement de liens entre partenaires – pour faciliter la collaboration entre disciplines scientifiques et entre chercheurs et partenaires

3. Foire aux questions



Pour de plus amples renseignements...

Pour toute question sur les lignes directrices concernant le financement, la façon de présenter une demande et le processus d'évaluation par les pairs, communiquez avec :

Gianni Rossi, agent de programme
Conseil de recherches en sciences humaines
Courriel : Gianni.rossi@sshrc-crsh.gc.ca

Pour toute question concernant la présente initiative et les objectifs de recherche, communiquez avec :

Jennifer Campbell,
Chef de projet, Grandes Initiatives
Instituts de recherche en santé du Canada
Courriel : hpw-spt@cihr-irsc.gc.ca

Questions et réponses

Utilisez la fonction de **clavardage** pour poser vos questions et sélectionnez la fonction vous permettant de les envoyer à tous les participants.

